



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

DCM 25/031 – ÉDUCATION, RESTAURATION & PROPRETÉ – Attribution de subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires et aux foyers socio-éducatifs publics de Houilles

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 13 février 2025 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 7 février 2025).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} CHATELLET Brigitte, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOU Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} SIMONIN Elsa
- M. BERTRAND Romain par Mr GOUT Christophe
- M^{me} MICHEL Fleur par Mr CADIOU Patrick
- M. BOIVIN Claude par M^{me} BELALA Monika

SORTIES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} COLLET Marina, sortie à 19h15 et revenue à 19h20 (a pris part à tous les votes, sauf la DCM n°25/022)
- M. FONTANA Alexandre, sorti à 20h14 et revenu à 20h31, puis de 22h15 à 22h22 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/023, n°25/024 et n°25/025)
- M^{me} SIMONIN Elsa, sortie à 21h28 et revenue à 21h49 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/035 et n°25/036).

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M^{me} OROSCO Claire
- M^{me} BARDARY Karine
- M. SIMONIN Sébastien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M^{me} GOUAR Saara a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250220-DCM25-031-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

VILLE DE
HOUILLES

DCM 25/031

DIRECTION RESTAURATION ENFANCE PROPRETÉ

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires et aux foyers socio-éducatifs publics de Houilles

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29,

Vu la délibération DCM 22/057 du Conseil Municipal en date du 17 mai 2022 attribuant les subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires et aux foyers socio-éducatifs publics de Houilles,

Vu la délibération DCM 24/059 du Conseil municipal en date du 28 mai 2024 portant augmentation des taux de subvention des coopératives scolaires et des foyers-sociaux éducatifs,

Vu la délibération DCM 25/024 du Conseil municipal en date du 13 février 2025 adoptant le budget primitif de la Commune,

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre l'accompagnement financier des coopératives scolaires et des foyers sociaux éducatifs de Houilles en 2025,

Considérant que cette subvention est utilisée par ses bénéficiaires principalement pour financer des sorties, voyages scolaires, animations, conférences et l'acquisition de livres ou matériels pédagogiques,

Considérant le tableau de répartition de la subvention entre les différents établissements publics ovoillois annexé à la délibération,

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20250220-DCM25-031-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **FIXE** les taux de subventionnement des coopératives scolaires et des foyers socio-éducatifs pour un coût total de 48 942,56 €, décomposé comme suit :

- 15,60 € par élève pour les écoles préélémentaires, soit au total 20 186,40 € pour 1 294 élèves,
- 8,68 € par élève pour les écoles élémentaires, soit au total 18 635,96 € pour 2 147 élèves,
- 6,68 € par élève pour les collèges, soit au total 10 120,20 € pour 1 515 élèves.

Article 2 : **VERSE** une subvention à chaque coopérative scolaire et chaque foyer socio-éducatif des écoles et collèges publics de Houilles sur la base des effectifs connus au 13 septembre 2024.

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du
CGCT ont été accomplies pour le présent
acte.

AR. délivré le : 20 FEV. 2025

Publication effectuée le : 20 FEV. 2025

Exécutoire ce jour : 20 FEV. 2025

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250220-DCM25-031-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025